

DEMANDES À TOUS LES RÉSIDENTS DE TOKYO EN RÉPONSE AU NOUVEAU CORONAVIRUS (COVID-19)

- De très nombreuses personnes sont actuellement atteintes de la COVID-19. Une augmentation supplémentaire serait dangereuse. Il y a danger.
- L'état d'urgence a été déclaré à Tokyo. L'important, à l'heure actuelle, c'est de rester chez vous autant que possible et de ne pas sortir.
En outre, évitez de vous déplacer, de rencontrer des gens ou de parler à qui que ce soit.
- L'état d'urgence a été déclaré pour vous demander de modifier votre mode de vie.

En vigueur

du 1 juin (mardi) 00h00 au 20 juin (lundi) 24h00

Demandes

Vous résidez à Tokyo

Confinement à domicile

- Restez chez vous autant que possible.
Dans toute la mesure possible, ne sortez pas.
- Restez chez vous en soirée, le samedi et le dimanche.
- Abstenez-vous de rejoindre ou de quitter Tokyo.

Vous tenez un commerce

Fermeture, restriction des horaires d'ouverture

* Consultez la page suivante.



Établissements concernés

• Varie selon la taille de l'établissement

	Exemple	Demande
Installation - Établissement	Centres commerciaux, grands magasins (lieux de vente non nécessaires à la vie quotidienne)	Superficie > 1000 m² (vente non nécessaire au quotidien) <ul style="list-style-type: none"> • En semaine : heure d'ouverture autorisée = jusqu'à 17h20 Limitez le nombre d'entrées • Le week-end : fermez l'établissement
	Pachinko, salles de jeux (game centers), etc.	
	Sento spa avec cabines individuelles, Clubs vidéo avec cabines individuelles, etc.	
	Sento spa, salons d'esthétique, etc.	Superficie ≤ 1000 m² (vente non nécessaire au quotidien) <ul style="list-style-type: none"> • Horaire d'ouverture autorisée : de 5h00 à 20h00 Limitez le nombre d'entrées autant que possible
Installation - Événement	Musées divers et musées d'art, zoos, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Limitez le nombre d'entrées à 5000 personnes Respectez une jauge de 50 % de la capacité • Horaire d'ouverture autorisée : <ul style="list-style-type: none"> ◦ En cas d'événement, jusqu'à 21h ◦ En l'absence d'événement : <ul style="list-style-type: none"> Superficie > 1000 m² : 20h Superficie ≤ 1000 m² : 20h dans la mesure du possible • Limitez le nombre d'entrées
	Terrains de baseball, gymnases, clubs sportifs, etc.	
	Cinémas, théâtres, salles de spectacle, etc.	
	Parcs à thème, parcs d'attractions	
	Lieux de rassemblement, salles publiques/communautaires, etc.	
	Salles d'exposition, centres culturels, etc.	
	Hôtels, auberges japonaises (salles de réception seulement)	

Établissements concernés (restaurants, cafés, etc.)

Établissements auxquels est demandée une fermeture ou une limitation des horaires d'ouverture

	Exemple	Demande
Restauration / établissements de divertissement Dans l'un ces cas suivants : 1) alcool servi 2) entrée possible avec alcool 3) karaoke possible	[Restauration] Restaurants (izakaya), cafés, etc. (à part livraisons à domicile et plats à emporter)	Fermez l'établissement
Restauration / établissements de divertissement Si toutes les conditions ci-dessous sont réunies : 1) pas d'alcool servi 2) entrée non autorisée avec alcool 3) pas de karaoke	[Établissements de divertissement] Cabarets, snacks, etc.	<ul style="list-style-type: none">• Horaire d'ouverture autorisée : jusqu'à 20h00• Limitez le nombre d'entrées• Respectez les règles pas type d'établissement
Lieux de rassemblement, etc.	Salles de mariages	<ul style="list-style-type: none">• Ne servez pas d'alcool• Impossibilité pour le client d'entrer avec de l'alcool• N'utilisez pas les karaoke• Horaire d'ouverture autorisée : jusqu'à 20h00• Limité à 90 min, 50 personnes, avec une jauge à 50%